

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
139 41

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Puyloubier - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2015/2019 - Tranche 2017 - Transfert de la compétence eau potable et assainissement au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation :

- d'une part, le programme de travaux envisagé par la commune de Puyloubier pour la tranche 2017 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2019, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2016, conformément à l'annexe 1 du présent rapport.
- d'autre part, le transfert de la subvention allouée par le Conseil départemental à la commune de Puyloubier, dans le cadre du programme de travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement inscrit au Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2015/2019, au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, dans les conditions identiques au contrat initial, selon le détail présenté en annexe 2 du rapport.

1 – Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2015/2019 – Tranche 2017

▪ PROGRAMME DE VOIRIE

La commune a engagé un programme important d'amélioration de ses voies, en particulier des chemins ruraux. Les travaux prévus sur la tranche 2017 concernent les chemins de Vauvenargues, de Saint-Ser, des Craux, de la colle, la route d'Aix (RD 57), l'avenue du 8 mai 1945 (RD 57d) et le camping municipal.

Le montant du programme de voirie, prévu de 2015 à 2019, est estimé à 1.084.273 €HT dont 136.519 €HT au titre de la tranche 2017. Pour la tranche 2017 de ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 34.129 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. La subvention départementale pourrait être fixée à 487.923 € dont 61.434 € pour la tranche 2017.

- AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS

L'Esplanade des Vertus, qui constitue un lieu essentiel pour la vie du village, fait l'objet d'aménagements successifs. Après avoir aménagé les abords immédiats de la salle de spectacles et du théâtre de plein air, les travaux de la tranche 2017 vont concerner les espaces en contrebas du village.

Il est prévu de réaliser le revêtement du parking situé à proximité de la chapelle Saint-Roch, de créer un nouvel espace jeu de boules et un parcours de santé, de poursuivre les cheminements piétonniers, et de mettre en valeur par un éclairage adapté les murs de restanque précédemment réalisés.

Le montant du programme d'aménagement d'espaces publics, prévu de 2015 à 2019 est estimé à 1.053.590 €HT dont 252.458 €HT au titre de la tranche 2017. Pour la tranche 2017 de ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 63.114 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. La subvention départementale pourrait être fixée à 474.115 € dont 113.606 € pour la tranche 2017.

- REHABILITATION DU CENTRE ANCIEN

Le centre ancien de la commune fait l'objet d'un programme d'envergure pour sa réhabilitation. En 2017 les travaux vont concerner la rénovation de l'avenue des fourches et de la traverse du chemin neuf, la pose de mobilier urbain sur la place de la République et sur le Cours ; il est également prévu de rehausser les vestiges de la tour de garde des remparts de l'ancien château médiéval.

Le montant du programme de réhabilitation du centre ancien, prévu de 2015 à 2019 est estimé à 915.325 €HT dont 194.677 €HT au titre de la tranche 2017. Pour la tranche 2017 de ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 48.669 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. La subvention départementale pourrait être fixée à 411.896 € dont 87.605 € pour la tranche 2017.

- RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Pour la tranche 2017, les travaux sur les bâtiments communaux vont concerner le relais de Saint-Ser et le lavoir du puits de Daim qui sera restauré à l'identique. Par ailleurs, la commune procèdera au changement du groupe froid de la supérette du village et à quelques travaux d'amélioration à la mairie et à l'école élémentaire.

Le montant du programme de rénovation des bâtiments communaux, prévu de 2015 à 2019 est estimé à 909.116 €HT dont 49.496 €HT pour la tranche 2017. Pour la tranche 2017 de ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 12.374 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. La subvention départementale pourrait être fixée à 409.102 € dont 22.273 € pour la tranche 2017.

- ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

La commune a engagé un programme de suppression des réseaux aériens électriques et téléphoniques. Pour la tranche 2017, les travaux concerneront les zones de la Bastidette (tranche 2), de l'Echalette et le long de la RD 57d.

Le montant des travaux d'enfouissement des réseaux, prévus de 2016 à 2019 est estimé à 974.466 €HT dont 365.317 €HT au titre de la tranche 2017. Pour la tranche 2017 de ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 91.329 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. La subvention départementale pourrait être fixée à 438.510 € dont 164.393 € pour la tranche 2017.

- REALISATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, la commune prévoit de rénover une construction située avenue Pierre Jacquemet, acquise par la commune en 2016. Les travaux envisagés permettront la réalisation d'un logement de type 4, d'une surface d'environ 80 m<sup>2</sup>. Par ailleurs, la commune souhaite reprendre la toiture et les façades de deux logements communaux de la rue qui monte.

Le montant des travaux prévus de 2016 à 2017, est estimé à 300.283 €HT, dont 59.733 €HT au titre de la tranche 2017. Pour la tranche 2017 de ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 16.427 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. La subvention départementale pourrait être fixée à 135.128 € dont 26.880 € pour la tranche 2017.

- ACQUISITION FONCIERE

Dans le cadre de la protection contre les incendies, la commune souhaite acquérir une parcelle laissée à l'abandon par les propriétaires. Il s'agit de la parcelle AB 10, d'une superficie de 2 565 m<sup>2</sup>, située en zone naturelle dans l'espace boisé classé.

Le montant des acquisitions foncières, prévues de 2016 à 2017 est estimé à 87.177 € HT dont 3.000 € HT au titre de la tranche 2017. Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 39.230 € dont 1.350 € pour la tranche 2017.

- AMENAGEMENTS DU PARC DES SPORTS

Dans le cadre de sa politique de modernisation des équipements sportifs, la commune envisage d'agrandir le plateau sportif en doublant sa surface ; celui-ci est à la disposition des habitants de la commune de façon permanente. Divers aménagements sont prévus : création d'un mur d'entraînement pour le tennis, remplacement du garde-corps du skateparc et installation d'une tribune.

Le montant des aménagements, prévus de 2017 à 2018, est estimé à 403.735 € HT, dont 203.735 €HT au titre de la tranche 2017. Pour la tranche 2017 de ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 56.027 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. La subvention départementale pourrait être fixée à 181.680 € dont 91.680 € pour la tranche 2017.

En conséquence, compte tenu du transfert à la Métropole de l'opération de réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement, la subvention départementale globale allouée à la commune au titre du contrat 2015/2019 est ramenée à 2.905.893 € dont 569.221 € pour la tranche 2017, pour une dépense subventionnable totale ramenée à 6.457.541 € HT, dont 1.264.935 € HT pour la tranche 2017, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier actualisé.

## 2 – Contrat Départemental de transfert à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du volet eau potable et assainissement figurant dans le contrat départemental 2015/2019 de la commune de Puyloubier

Suite au transfert de la compétence eau potable et assainissement au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la subvention allouée par le Conseil départemental à la commune de Puyloubier pour la réalisation de travaux sur les réseaux d'eau potable et d'eaux usées est transférée à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence dans les conditions identiques au contrat initial conclu avec la commune de Puyloubier.

Le programme de réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement, phasé de 2017 à 2018, représente une subvention totale de 469.107 € pour une dépense subventionnable globale de 1.042.459 € HT, conformément à l'annexe 2 du présent rapport.

Les travaux prévoient, pour la tranche 2017, la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable qui sera composé de deux cuves rectangulaires de 500 m<sup>3</sup>, de manière à conserver un temps de réserve supérieur ou égal à 24 heures à l'horizon 2025, avec un volume disponible pour la défense incendie. Par ailleurs, il est prévu de reconstruire la station de relevage du clos Sainte-Victoire.

Pour la tranche 2017, les travaux sont estimés à 687.459 € HT. Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 309.357 €

-----OO-----

Ce rapport est sans incidence financière. L'engagement comptable de cette opération a déjà été effectué au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2015-10127U en application de la délibération n° 99 du 2 octobre 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

